CONTRIBUTION D'ACTEVI SUR LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS GENERALES DU SCOT « COTEAUX ET VAL DE SEINE »
mai 2009

Dans le processus d'élaboration du SCOT, l'association ACTEVI (Action Citoyenne pour les Transports et l'Environnement de la Ville d'Issy-les-Moulineaux) a déjà formulé des contributions. Celles-ci sont jointes à ce document. Elles sont toujours d'actualité et ACTEVI demande la prise en compte des propositions qu'elles contiennent.

En outre, dans le document d'orientations générales (DOG), elle relève :

I – EN MATIERE D'URBANISATION (pages 9, 10, 11 et 13)

- Issy devient *secteur de développement préférentiel*, ayant vocation à accueillir la plus grande part de l'urbanisation.
Il est prévu une rationalisation de l'occupation de l'espace par l'utilisation du potentiel de renouvellement et de réaménagement urbain : réhabilitation des quartiers anciens, construction dans les dents creuses.
Cette urbanisation serait faite dans le respect de la préservation des points de repères existants.

- Issy devient *pôle d'innovation urbaine et architecturale et de quartiers d'affaires durables* dans lesquels pourront prendre place des immeubles de grande hauteur afin de contribuer à une gestion économe du foncier et de constituer des gestes architecturaux forts pour l'identité urbaine.

Sont concernés à Issy…la rive gauche de la Seine, le centre ville , le fort.

Le SCOT accompagne à Issy une urbanisation encouragée où des immeubles de grande hauteur pourront prendre place.

Dans cette étape de finalisation des documents relatifs au SCOT, ACTEVI tient à mettre l'accent sur un point essentiel évoqué page 13 du document d'orientation générale du SCOT (DOG pièce 3.1) concernant notamment le « centre-ville d'Issy-les-Moulineaux » et le « fort d'Issy-les-Moulineaux ».

Il est indiqué dans le SCOT que sur ces zones, il serait possible d'implanter des immeubles à grande hauteur. Cela n'est pas permis par le PLU voté en décembre 2005 à l'unanimité par le Conseil Municipal d'Issy-les-Moulineaux.

Action Citoyenne pour les Transports et l'Environnement de la Ville d'Issy-les-Moulineaux
Association reconnue d'Intérêt Général
2, rue André Chénier 92130 ISSY LES MOULINEAUX - Tél : 01 40 95 98 70
E-mail : contact@actevi.fr - Blog : www.actevi.fr

De plus, lors de la réunion de concertation sur le SCOT du 24 novembre 2008 en Mairie de Meudon, un responsable du SCOT et le Maire-Adjoint d'Issy avaient, en réponse à une question sur le sujet, confirmé qu'une telle mesure ne s'imposait pas au PLU d'Issy *(NDRL : et donc ne pouvait être considérée comme une orientation du SCOT)* mais relevait d'une procédure spécifique menée au niveau local.

ACTEVI demande donc que dans la page 13), le paragraphe stipulant : *« Des immeubles de grande hauteur pourront prendre place dans ces grands pôles afin de contribuer à une gestion économe du foncier et de constituer des gestes architecturaux forts pour l'identité urbaine »* ne soit pas considéré comme une orientation du SCOT s'imposant aux documents communaux et ne figure donc pas en « encadré » dans le document d'orientation générale.

II – EN MATIERE DE TRANSPORTS (pages 14, 15 et 16)

Les propositions retenues dans ce contexte d'urbanisation à outrance sont d'une pauvreté accablante :

- constat du prolongement de la ligne T2 jusqu'à la Porte de Versailles, en cours de réalisation,
- le Scot préconise le prolongement de la ligne de métro n° 12,
- et des bus pour la desserte du fort.

En outre, le stationnement et les livraisons sont rabattus vers Issy Val de Seine et Mairie d'Issy Corentin Celton avec les risques d'encombrement qui en découlent!

Il conviendra de compléter les transports par un réseau municipal léger et adapté, ainsi qu'ACTEVI l'a déjà proposé (voir dossier joint).

III – EN MATIERE DE COMMERCES ET EQUIPEMENTS (page 18)

Il conviendrait de renforcer la « centralité d'Issy » de façon à lui permettre d'assurer une cohérence au niveau régional.
C'est donner à Issy un rôle valorisant qu'il n'est pas certain que les isséens apprécient.

IV – EN MATIERE D'AMENAGEMENT AU TRAVERS DES GRANDS EQUILIBRES PAYSAGERS (page 22)

Ce paragraphe ne concerne Issy les Mx que de façon incidente.
Cependant 3 parcs sont protégés : l'Ile saint Germain, le parc Henri Barbusse et le parc Jean-Paul II. Les points de vue des hauts d'Issy seraient mis en valeur et protégés…les entrées de ville requalifiées sur le quai de Seine.. ;un nouvel espace vert serait créé au fort ?

V – EN MATIERE DE VALORISATION DU CORRIDOR SEINE (page 23)

« *Rendre la Seine aux habitants » :* c'est aussi le slogan utilisé par le Conseil Général qui veut créer une quasi-autoroute (2 x 2 voies) en bord de Seine (RD7) entre Sèvres et Issy les Moulineaux.,

après différents débats et une concertation des habitants et des associations de défense des berges (qui préconisent une 2 fois 1,5 voie afin de conserver de l'espace pour les circulations douces et aménager des ports le long du fleuve) dont les résultats n'ont pas été pris en compte par le Conseil Général pour l'établissement du choix final.
Aujourd'hui, ZAC des Chartreux, à, Issy les Moulineaux, la RD 7 est déjà transformée en axe à 5 voies. Comment a-t-on pu laisser construire cet axe de circulation intense, le long d'une école primaire, d'une crèche et d'immeubles d'habitations tout juste sortis de terre ? Les riverains sont ulcérés par les gaz d'échappement, les nuisances sonores et les traversées de route dangereuses, sans compter le fait que l'implantation dans cette ZAC de quelque commerce que ce soit n'est pas autorisée, pas même une boulangerie.
Ceci n'est pas de l'urbanisme bien pensé. On dit souvent qu'il ne faut pas commettre les mêmes erreurs que par le passé. Or, c'est ce que l'on s'apprête à faire en bord de Seine.

Il est triste de constater que les continuités pietonnes et cyclistes ne seront assurées que sur les portions de berges le permettant ! (page 24).

VI - **EN MATIERE DE VALORISATION DES ESPACES NATURELS ET DE PROTECTION DES ESPACES BATIS (pages 25 et 26)**

A Issy les Moulineaux, les espaces naturels, publics ou privés, ne sont pas respectés et suscitent la convoitise des promoteurs.

Para 4 .2, Espaces bâtis remarquables à protéger : « *chaque opération nouvelle d'aménagement devra s'insérer harmonieusement dans son environnement et préserver l'identité de son quartier ». «Les espaces bâtis remarquables pourront être protégés au titre de l'article l123-17° du code de l'urbanisme ou au titre d'une zone de patrimoine architectural, urbain ou paysager ».*

A Issy les Moulineaux, la destruction programmée du PACI (Palais des Arts et Congrès), dont seule la façade serait conservée, est la preuve que ces recommandations ne sont pas respectées. Cette destruction a été mentionnée lors d'une enquête publique (15/09/2008-15/10/2008) dont l'objet était l'approbation de modifications « bénignes » du PLU. Le SCOT s'imposant au PLU, il est de son devoir de faire respecter le patrimoine architectural, urbain et paysager.

En outre l'examen des ressources naturelles et des risques ne fait pas apparaître les problèmes importants d'Issy les Mx en matière d'hydrologie (l'eau est très proche de la surface).

CONCLUSION

ACTEVI souhaite qu'Issy les Moulineaux conserve une identité spécifique. On constate que les principes d'organisation définis par le SCOT donnent à la ville d'Issy les Mx un rôle de centre urbain pour l'ensemble « Coteaux et Val de Seine ».

Mais à l'intérieur des préconisations souvent éloignées de la recherche d'une qualité de vie de proximité pour les isséens, l'association veut croire qu'il est encore possible de proposer un aménagement du cœur de ville à taille humaine, avec un centre piétonnier et des constructions d'une hauteur raisonnable, d'insister sur le bien fondé d'un parc de 3 ha dans le projet du fort, de

Action Citoyenne pour les Transports et l'Environnement de la Ville d'Issy-les-Moulineaux
Association reconnue d'Intérêt Général
2, rue André Chénier 92130 ISSY LES MOULINEAUX - Tél : 01 40 95 98 70
E-mail : contact@actevi.fr - Blog : www.actevi.fr

préconiser des réseaux urbains légers et adaptés pour améliorer la qualité des transports, de préserver le patrimoine…
C'est en ce sens qu'elle entend poursuivre son action.

P.J. : Contributions d'ACTEVI au projet de SCOT formulées en janvier 2008 et en décembre 2008
Et dossier Transports proposé par ACTEVI en novembre 2008.

Action Citoyenne pour les Transports et l'Environnement de la Ville d'Issy-les-Moulineaux
Association reconnue d'Intérêt Général
2, rue André Chénier 92130 ISSY LES MOULINEAUX - Tél : 01 40 95 98 70
E-mail : contact@actevi.fr - Blog : www.actevi.fr